SEANCE du 25 juilet 2020

Convocation du 16/07/2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq juillet à 9 heures 00, le Conseil Municipal de La Forestière, légalement convoqué par M. Patrick PIERRAT, Maire, s'est réuni à la Mairie.

<u>Etaient présents</u>: PIERRAT Patrick, MATRAT Marie-Josèphe, JACQUET Aurore, MICHEL Jacqueline, ROUBAULT Gilles, GUICHARD Anaïs, ZUNIC Guillaume, QUINAULT Georges, DUFOUR Patrick, PROCACCIOLI Lorenzo,

<u>Absente :</u>

Secrétaire de séance : MATRAT Marie-Josèphe

Après avoir fait l'appel des présents, le quorum est constaté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le compte de gestion 2019 de la Commune dressé par le receveur municipal.
- **VOTE** le compte administratif 2019 de la Commune sous la présidence de Mme MICHEL Jacqueline.

<u>Budget Principal :</u>	Réalisations Dépenses 2019	Réalisations Recettes 2019
Section de fonctionnement :	145.983,15 €	133.786,34 €
Résultat antérieur reporté		77.177 ,48 €
+ intégration du résultat de clôture du SIMVU		
Section d'investissement :		
Résultat antérieur reporté	122.791,79 €	150.927,74 €
+ Intégration résultats clôture du SIMVU	-25.413,91 €	
Restes à réaliser au 31.12.2019	0	0

- DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2019 :
 Compte-tenu des restes à réaliser au budget principal d'un montant de 0 €, le résultat 2019 est affecté au budget 2020 comme suit :
 - 64.980.67 € en report en section de fonctionnement recettes / compte 002
- Vote le budget principal 2020 de la Commune qui s'équilibre ainsi :

☑ Section de fonctionnement :

212.353,67 €

☑ Section d'investissement :

29.725.00 €

- **VOTE** les diverses subventions 2020 pour un montant global de 545 €.
- **VOTE** les indemnités de fonction des élus pour un montant annuel brut de 16.522,18 €, soit 857 € net/mois pour le Maire et 333 € net/mois pour l'adjoint. (9 voix pour et 1 abstention)
- **DECIDE** de déléguer au Maire certaines attributions du conseil municipal : (9 voix pour et 1 abstention)
 - 1) Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres y afférentes.
 - 2) Accepter les dons et legs non grevés de conditions ni de charges.
- **DECIDE** la mise en place d'une prime exceptionnelle COVID, d'un montant de 500 € aux agents communaux.
- DECIDE la réalisation de travaux de sécurité à l'église (murs extérieurs et plafond intérieur) pour un montant global de 13.156 € TTC. L'entreprise retenue est Constropereira de La Noue.
 Une demande de subvention est sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Marne.

Questions diverses:

M. le Maire informe l'assemblée :

- Don de 450 € de M. RUELLE Jean-Pierre pour aider à l'achat des masques COVID19. Ce montant correspondant à l'indemnité de fonction qu'il a perçu entre le 18/03/2020 et la date d'élection de la nouvelle municipalité.
- Devis en cours pour la réparation/remplacement des gouttières à la mairie et à la salle des fêtes.
- Location du logement communal Une candidature déposée.
- Remerciements aux dirigeants du Tennis Club de La Forestière qui ont organisé des stages d'initiation tennis la semaine 30.

Mme Marie-Josèphe MATRAT informe que diverses animations vont être proposées à compter de septembre. La population sera informée par flyers et affichage.

M. PROCACCIOLI Lorenzo propose de réfléchir à la création d'un blason pour la commune et à la mise en place d'une fontaine à eau publique.

Les membres du conseil rapportent :

- feux de bois de plus en plus fréquents et gênent le voisinage.
- problèmes de bruits récurrents dans une propriété sise « rue Casimir Boirot » à des heures tardives et gênent le voisinage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 50. Fait à La Forestière, le 27 juillet 2020

Le Maire, M. Patrick PIERRAT

Diffusion:

Affichage (Panneau de la mairie) Site Internet : https://laforestiere.fr